

Pour tout renseignement :

Florence MERCIER, Responsable communication
florence.mercier@te44.fr - 06 42 45 67 66

Aides financières de TE44 vers les collectivités

TE44 = outil de mutualisation qui permet d'avoir un reste à charge moyen pour les adhérents de 37 % sur l'expertise partagée toutes activités confondues (réseaux et conseil).

Opération de pilotage de la sobriété sur l'éclairage public grâce au Fonds vert : mutualisation des coûts et de la mise en œuvre du remplacement de nouvelles horloges télé-pilotables.

=> Webinaire de présentation :
Le mardi 27 juin de 16h à 17h

Achats groupés d'énergies

La stratégie d'achats d'électricité et gaz naturel de TE44 est performante, et a permis une économie moyenne de fonctionnement pour une collectivité de **22 000 € à 126 000 € par an**, grâce au marché groupé TE44.

Plan de sobriété énergétique hiver 2022

TE44 a développé au plus près des techniciens communaux un plan de sobriété hivernal efficace sur 2 niveaux :

- **Éclairage public** : 2 467 armoires d'éclairage reprogrammées, soit en moyenne 3 200 heures d'extinction par an par collectivité.
- **Bâtiments publics** : Optimisation significative des consommations pour 1/3 des bâtiments, grâce à une intervention « in situ » sur les équipements communaux.

Si vous êtes adhérents au service Conseil en Énergie Partagé (CEP) : demandez les stickers et affiches sur la sobriété énergétique auprès de votre conseiller !

Vidéoprotection

TE44 est favorable à la pose de caméras sur les mâts, mais avec des mesures indispensables à appliquer en amont, pendant et après la pose.

Pour l'installation d'un appareil sur un mât déjà existant ou sur un projet neuf, contactez TE44 :

Florent FUSCALDO
06 44 17 45 18
florent.fuscaldo@te44.fr

Loi d'accélération des Énergies Renouvelables (EnR)

Un service TE44 pour répondre aux mesures de la loi et aux actions associées aux Énergies Renouvelables :

- Accompagnement sur du long terme pour des Schémas Directeurs EnR,
- Accompagnement ponctuel pour répondre à des projets ciblés,
- Diffusion de potentiels EnR pour aider les EPCI et leurs communes sur les obligations de la loi d'accélération EnR.

=> Webinaire de présentation :
Le jeudi 29 juin de 17h30 à 19h



La SEM SYDELA Energie 44 devient la SEM EnR44.

Son objectif : Mettre en œuvre la politique énergétique du territoire en développant et finançant les projets de production d'énergies renouvelables de grandes tailles (centrale photovoltaïque, parc éolien, méthanisation etc.).

Retrouvez dans le support de présentation : un exemple inspirant d'une toiture photovoltaïque en autoconsommation collective co-portée par une collectivité.

Evolution de la gestion de vos réseaux d'électricité pour les 30 ans à venir

Enedis, EDF et TE44, ont signé un nouveau contrat pour 30 ans, avec une mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce contrat, les travaux devront être anticipés et les effacements programmés.

=> Veillez-vous référer au courrier qui vous a été adressé en date du 20 juin sur la planification des travaux d'enfouissement de lignes électriques aériennes pour la période 2024-2026.

Contact : Amir DHAHRI, Référent réseaux électriques,
planification.enfouissement@te44.fr

L'intérêt du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) pour les collectivités

Pour assurer une bonne qualité de ses plans sur le territoire, avec une précision géométrique à 10 cm, TE44, en partenariat avec Atlantic'Eau et l'AMF 44 :

- Met à jour le **PCRS image** de tout le territoire début 2024,
- Réalise un **PCRS vecteur** pour les zones urbaines dès 2024 pour une livraison en 2026.